

Produits dangereux

Nouvelles étiquettes



Sommaire

Produits dangereux: prudence	3
Connaître les symboles de danger	8
Phrases-R précédentes	12
Phrases-S précédentes	14
Nouvelles phrases-H	17
Nouvelles phrases-EUH	20
Nouvelles phrases-P	21

Produits dangereux: prudence

Omniprésents dans les entreprises, les produits dangereux présentent un réel danger pour la santé et la sécurité des travailleurs. Dans la pratique, on constate encore trop souvent que les travailleurs ne sont pas suffisamment informés des risques inhérents à la manipulation des produits dangereux. Les accidents sont souvent dus à un manque de connaissance, qui résulte du manque d'information et de formation données par l'employeur.

La loi change: les étiquettes aussi

Sur tous les emballages de produits dangereux figurent déjà des étiquettes présentant des symboles, des avertissements et des prescriptions en matière de sécurité. Certaines ne comportent parfois qu'un code tel que R49 ou S23, ainsi que l'un ou l'autre logo. De nouvelles étiquettes feront peu à peu leur apparition au cours des prochaines années. Elles font partie d'un nouveau système international qui fera l'objet d'une introduction progressive. Au cours des cinq prochaines années, vous trouverez aussi bien des produits munis d'une ancienne étiquette que des produits portant un label conforme à la nouvelle réglementation.

Il est important de savoir que cette nouvelle réglementation est basée sur de nouveaux symboles de danger. Parmi ces nouveaux pictogrammes, nombreux sont ceux qui présentent des similitudes avec les anciens symboles. Les apparences sont toutefois trompeuses, car leur signification a parfois changé. Il se peut donc que d'autres symboles soient apposés sur les produits chimiques que vous utilisez.

D'autre part, deux nouvelles mentions d'avertissement doivent désormais figurer sur l'étiquette: «Danger» ou «Avertissement». La mention «Danger» sera utilisée pour les produits les plus dangereux.

Les phrases R et S bien connues qui indiquent le risque et les consignes de sécurité devront quant à elles faire place aux phrases H, EUH et P (Hazard statements et Precautionary statements – mentions de danger et Conseils de prudence). Notons ici aussi qu'il n'existe pas toujours de lien direct entre les anciennes phrases et les nouvelles. Dans cette brochure, nous vous présentons un aperçu des anciennes phrases (R et S) ainsi que des nouvelles (H, EUH et P).

L'étiquette est une source d'informations

L'usage incorrect de produits dangereux est encore souvent à l'origine d'accidents ou de problèmes de santé. Pour votre propre sécurité, il est important de

connaître les risques dont vous courez lorsque vous utilisez certains produits. Vous avez tout intérêt à lire attentivement les informations qui figurent sur l'emballage et à appliquer les consignes indiquées.

Vous devez toujours pouvoir trouver les informations suivantes sur l'étiquette:

1. Des informations sur le fournisseur (nom, adresse, numéro de téléphone).
2. La quantité de produit présente dans l'emballage.
3. Pour les substances: le nom et le numéro d'identification. Pour les mélanges: le nom commercial et l'identification des substances du mélange qui contribuent à un risque pour la santé.
4. Pictogrammes de danger qui donnent une indication visuelle du danger.
5. Une mention d'avertissement qui permet d'indiquer le degré de dangerosité du produit.
6. Les mentions de danger qui décrivent la nature des dangers. Cette indication peut prendre la forme des anciennes phrases R ou des nouvelles phrases H et EUH. Les deux listes figurent dans cette brochure.
7. Des conseils de prudence qui indiquent les mesures à prendre pour éviter les conséquences dommageables. Ces mentions peuvent prendre la forme des anciennes phrases S ou des nouvelles phrases P. Les deux listes figurent dans cette brochure.
8. Des informations supplémentaires sur le risque.

6 Exemple de nouvelle étiquette

MENTIONS DE DANGER (H-EUH)

PICTOGRAMME DE DANGER



ACETONE

2-Propanone
Diméthylcétone



DANGER

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P403/233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Nom
Adresse
Numéro de téléphone

1 Litre
N° Cas: 67-64-1

CONSEILS DE PRUDENCE (P)

INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR

QUANTITÉ

IDENTIFICATION DU PRODUIT

MENTION D'AVERTISSEMENT

NATURE DES RISQUES PARTICULIERS (R)

PICTOGRAMME DE DANGER

**ACETONE****2-Propanone
Diméthylcétone**

R11 : Facilement inflammable.
R36 : Irritant pour les yeux.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Nom
Adresse
Numéro de téléphone

1 Litre
N° Cas: 67-64-1

CONSEILS DE PRUDENCE (S)

INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR

QUANTITÉ

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Connaître les symboles de danger pour savoir avec quoi vous travaillez

Il est important de savoir qu'il n'existe pas de pictogramme de danger pour tous les risques. Lisez donc toujours les informations mentionnées sur l'étiquette.

	<p>Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements ...</p>
	<p>Ces produits peuvent s'enflammer, suivant le cas:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique ... ■ Sous l'effet de la chaleur, de frottements ... ■ Au contact de l'air ■ Au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie-flamme, étincelle, ...)
	<p>Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables. On les appelle «produits comburants».</p>

	<p>Ces produits sont des gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur: il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous. Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.</p>
	<p>Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Produits cancérogènes: ils peuvent provoquer le cancer ■ Produits mutagènes: ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants, ...) ■ Produits toxiques pour la reproduction: ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître ■ Produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux ... Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises ■ Produits qui peuvent entraîner de graves effets sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit) ■ Produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires telles que l'asthme
	<p>Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme: nausées, vomissement, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.</p>

	<p>Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ils empoisonnent à forte dose ■ Ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ■ Ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas) ■ Ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges
	<p>Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques)</p>
	<p>Ces produits sont corrosifs, suivant le cas:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ils attaquent ou détruisent les métaux. ■ Ils peuvent «ronger» la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.

Nouvel étiquetage: à partir de quand ?

Le nouvel étiquetage est possible sur base volontaire depuis le 20 janvier 2009. Depuis le 1er décembre 2010, il est obligatoire pour les substances (produits purs). L'obligation pour les mélanges entrera en vigueur le 1er juin 2015. Pour les mélanges encore en stock, l'ancienne étiquette pourra encore être utilisée jusqu'au 31 mai 2017.

Pendant la période transitoire où le nouvel étiquetage est facultatif pour les mélanges, il ne peut y avoir qu'un seul modèle d'étiquette sur le produit, soit l'ancien modèle, soit le nouveau, mais pas les deux.

20 janvier 2009	▶ 1 décembre 2010	▶ 1 juin 2015	▶ 1 juin 2017
Sur une base volontaire	Obligation pour les substances	Obligation pour les mélanges	Fin des exceptions

Pictogrammes précédents		Nouveaux pictogrammes	
DANGER PHYSIQUE			
	E, explosif		Explosif
	F(+), (extrêmement) inflammable		Inflammable
	O, comburant		Comburant
			Gaz sous pression
DANGER POUR LA SANTÉ			
	C, corrosif		Corrosif
	T(+), (très) toxique		Toxique
	Xn, nocif Xi, irritant		Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique
 			Sensibilisant, mutagène, cancérogène, reprotoxique
DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT			
	N, dangereux pour l'environnement		Danger pour le milieu aquatique

Phrases-R (Nature des risques particuliers)

- | | |
|-------------|---|
| R 1 | Explosif à l'état sec. |
| R 2 | Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. |
| R 3 | Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. |
| R 4 | Forme des composés métalliques explosifs très sensibles. |
| R 5 | Danger d'explosion sous l'action de la chaleur. |
| R 6 | Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air. |
| R 7 | Peut provoquer un incendie. |
| R 8 | Favorise l'inflammation des matières combustibles. |
| R 9 | Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. |
| R 10 | Inflammable. |
| R 11 | Facilement inflammable. |
| R 12 | Extrêmement inflammable. |
| R 14 | Réagit violemment au contact de l'eau. |
| R 15 | Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables. |
| R 16 | Peut exploser en mélange avec des substances comburantes. |
| R 17 | Spontanément inflammable à l'air. |
| R 18 | Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif. |
| R 19 | Peut former des peroxydes explosifs. |
| R 20 | Nocif par inhalation. |
| R 21 | Nocif par contact avec la peau. |
| R 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R 23 | Toxique par inhalation. |
| R 24 | Toxique par contact avec la peau. |
| R 25 | Toxique en cas d'ingestion. |
| R 26 | Très toxique par inhalation. |
| R 27 | Très toxique par contact avec la peau. |
| R 28 | Très toxique en cas d'ingestion. |
| R 29 | Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. |

Phrases-R (Nature des risques particuliers)

- | | |
|-------------|---|
| R 30 | Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation. |
| R 31 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| R 32 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. |
| R 33 | Danger d'effets cumulatifs. |
| R 34 | Provoque des brûlures. |
| R 35 | Provoque de graves brûlures. |
| R 36 | Irritant pour les yeux. |
| R 37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| R 38 | Irritant pour la peau. |
| R 39 | Danger d'effets irréversibles très graves. |
| R 40 | Effet cancérogène suspecté: preuves insuffisantes. |
| R 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R 42 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. |
| R 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R 44 | Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. |
| R 45 | Peut provoquer le cancer. |
| R 46 | Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. |
| R 48 | Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. |
| R 49 | Peut provoquer le cancer par inhalation. |
| R 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| R 51 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| R 52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |
| R 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R 54 | Toxique pour la flore. |
| R 55 | Toxique pour la faune. |
| R 56 | Toxique pour les organismes du sol. |
| R 57 | Toxique pour les abeilles. |
| R 58 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
| R 59 | Dangereux pour la couche d'ozone. |
| R 60 | Peut altérer la fertilité. |

Phrases-R (Nature des risques particuliers)

- R 61** Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62** Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63** Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64** Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65** Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68** Possibilité d'effets irréversibles.

PHRASES PRÉCÉDENTES

Phrases-S (Les conseils de prudence)

- S 1** Conserver sous clé.
- S 2** Conserver hors de la portée des enfants.
- S 3** Conserver dans un endroit frais.
- S 4** Conserver à l'écart de tout local d'habitation.
- S 5** Conserver sous... (liquide approprié à spécifier par le fabricant).
- S 6** Conserver sous... (gaz inerte approprié à spécifier par le fabricant).
- S 7** Conserver le récipient bien fermé.
- S 8** Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- S 9** Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S 12** Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
- S 13** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S 14** Conserver à l'écart des... (matières incompatibles à indiquer par le fabricant).
- S 15** Conserver à l'écart de la chaleur.
- S 16** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
- S 17** Tenir à l'écart des matières combustibles.
- S 18** Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Phrases-S (Les conseils de prudence)

- S 20** Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- S 21** Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S 22** Ne pas respirer les poussières.
- S 23** Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
- S 24** Éviter le contact avec la peau.
- S 25** Éviter le contact avec les yeux.
- S 26** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement, consulter un ophtalmologiste.
- S 27** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- S 28** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
- S 29** Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- S 30** Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
- S33** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S 34** Éviter le choc et le frottement.
- S 35** Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- S 36** Porter un vêtement de protection approprié.
- S 37** Porter des gants appropriés.
- S 38** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- S 39** Porter un appareil de protection des yeux/du visage approprié.
- S 40** Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit utiliser... (à préciser par le fabricant).
- S 41** En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
- S 42** Pendant les fumigations/pulvérisations porter un appareil respiratoire approprié.
- S 43** En cas d'incendie utiliser... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter : Ne jamais utiliser d'eau).
- S 44** En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Phrases-S (Les conseils de prudence)

S 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 47 Conserver à une température ne dépassant pas... °C (à préciser par le fabricant).

S 48 Maintenir humide avec... (moyen approprié à indiquer par le fabricant).

S 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S 50 Ne pas mélanger avec... (à spécifier par le fabricant).

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 52 Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans les locaux habités.

S 53 Éviter l'exposition et se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

S 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S 58 Nombre non attribué

S 59 Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S 62 En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 63 En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

S 64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Phrases-H (Nouvelles mentions de danger)

H200	Explosif instable.
H201	Explosif ; danger d'explosion en masse.
H202	Explosif ; danger sérieux de projection.
H203	Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H204	Danger d'incendie ou de projection.
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H221	Gaz inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H223	Aérosol inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.

Phrases-H (Nouvelles mentions de danger)

- H301** Toxique en cas d'ingestion.
- H302** Nocif en cas d'ingestion.
- H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H310** Mortel par contact cutané.
- H311** Toxique par contact cutané.
- H312** Nocif par contact cutané.
- H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330** Mortel par inhalation.
- H331** Toxique par inhalation.
- H332** Nocif par inhalation.
- H334** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335** Peut irriter les voies respiratoires.
- H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H340** Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
- H341** Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
- H350** Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
- H350i** Peut provoquer le cancer par inhalation.
- H351** Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

Phrases-H (Nouvelles mentions de danger)

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H360D Peut nuire au fœtus.

H360 Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

Phrases-H (Nouvelles mentions de danger)

- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413** Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

NOUVELLES PHRASES

Phrases-EUH (Informations supplémentaires)

- EUH001** Explosif à l'état sec.
- EUH006** Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- EUH014** Réagit violemment au contact de l'eau.
- EUH018** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- EUH019** Peut former des peroxydes explosifs.
- EUH044** Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- EUH029** Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
- EUH031** Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- EUH032** Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH070** Toxique par contact oculaire.
- EUH071** Corrosif pour les voies respiratoires.
- EUH059** Dangereux pour la couche d'ozone.
- EUH201** «Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.
- EUH201A** Attention! Contient du plomb.

Phrases-EUH (Informations supplémentaires)

- EUH202** Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
- EUH203** Contient du chrome. Peut produire une réaction allergique.
- EUH204** Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- EUH205** Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
- EUH206** Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- EUH207** Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
- EUH208** Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
- EUH209** «Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
- EUH209A** Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
- EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

NOUVELLES PHRASES

Phrases-P (Nouveaux conseils de prudence)

- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102** Tenir hors de portée des enfants.
- P103** Lire l'étiquette avant utilisation.
- P201** Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210** Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Phrases-P (Nouveaux conseils de prudence)

- P211** Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P220** Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles.
- P221** Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles...
- P222** Ne pas laisser au contact de l'air.
- P223** Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.
- P230** Maintenir humidifié avec...
- P231** Manipuler sous gaz inerte.
- P232** Protéger de l'humidité.
- P233** Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P234** Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P235** Tenir au frais.
- P240** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241** Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
- P242** Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P244** S'assurer de l'absence de graisse ou d'huile sur les soupapes de réduction.
- P250** Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements.
- P251** Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P262** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Phrases-P (Nouveaux conseils de prudence)

- P263** Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement.
- P264** Se laver ... soigneusement après manipulation.
- P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P281** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- P282** Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/ des yeux.
- P283** Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
- P284** Porter un équipement de protection respiratoire.
- P285** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- P231+P232** Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.
- P235+P410** Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- P301** En cas d'ingestion:
- P302** En cas de contact avec la peau:
- P303** En cas de contact avec la peau (ou les cheveux):
- P304** En cas d'inhalation:
- P305** En cas de contact avec les yeux:
- P306** En cas de contact avec les vêtements:
- P307** En cas d'exposition:
- P308** En cas d'exposition prouvée ou suspectée:
- P309** En cas d'exposition ou d'un malaise:
- P310** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P311** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Phrases-P (Nouveaux conseils de prudence)

P313	Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P322	Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P332	En cas d'irritation cutanée:
P333	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
P334	Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
P335	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
P336	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P338	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P340	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P341	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342	En cas de symptômes respiratoires:
P350	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P351	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P352	Laver abondamment à l'eau et au savon.
P353	Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P360	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
P361	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Phrases-P (Nouveaux conseils de prudence)

- P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P370** En cas d'incendie:
- P371** En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités:
- P372** Risque d'explosion en cas d'incendie.
- P373** NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
- P374** Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
- P375** Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- P376** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- P377** Si l'irritation oculaire persiste:
- P378** Utiliser ... pour l'extinction.
- P380** Évacuer la zone.
- P381** Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
- P390** Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- P391** Recueillir le produit répandu.
- P301+P310** En cas d'ingestion: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301+P312** En cas d'ingestion: en cas de malaise appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301+P330+P331** En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P302+P334** En cas de contact avec la peau: rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.
- P302+P350** En cas de contact avec la peau: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- P302+P352** En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P303+P361+P353** En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Phrases-P (Nouveaux conseils de prudence)

P304+P340 En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P304+P341 En cas d'inhalation: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P306+P360 En cas de contact avec les vêtements: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

P307+P311 En cas d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P309+P311 En cas d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P335+P334 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P370+P376 En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.

P370+P380 En cas d'incendie: évacuer la zone.

P370+P380+P375 En cas d'incendie: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Phrases-P (Nouveaux conseils de prudence)

P371+P380+P375 En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P401 Stocker ...

P402 Stocker dans un endroit sec.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P404 Stocker dans un récipient fermé.

P405 Garder sous clef.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411 Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.

P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P413 Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg/... lb à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.

P420 Stocker à l'écart des autres matières.

P422 Stocker le contenu sous ...

P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Ne cherchez pas **les produits dangereux**
dans les fûts. **Ils sont partout !**



Au travail, vous pouvez être en contact avec des produits dangereux sans même le savoir. Connaître ces produits vous évitera des accidents et des ennuis de santé parfois très graves. Dans l'entreprise, pour chaque poste de travail, l'employeur doit dresser la liste des produits dangereux: liquides, gaz, fumées, poussières, etc. Il doit vous informer des risques et des mesures à prendre pour les éviter.

Avec la CSC, demandez toutes les informations utiles pour protéger votre sécurité et votre santé.



Pour en savoir plus, surfez sur
<http://produitsdangereux.csc-en-ligne.be>